

CONDITIONS A RESPECTER POUR EFFECTUER UNE DEMANDE DE STAGE HOSPITALIER DANS LES UNITES DE SOINS, LES SERVICES MEDICO-TECHNIQUES ET LES SECRETARIATS MEDICAUX

Afin de répondre aux attentes des stagiaires, tout en respectant les possibilités d'accueil et d'encadrement dans les services, les demandes de stages susceptibles d'être accordées dans les unités de soins, médico-techniques, secrétariats et consultations médicales, doivent :

**- soit figurer aux programmes des :**

- écoles paramédicales débouchant sur un diplôme,
- écoles de préparation aux concours I.F.S.I. et A.S.,
- établissements préparant aux Carrières Sanitaires et Sociales,
- stages infirmiers des étudiants en médecine,
- formations diplômantes (D.E.A. – A.S.G. – A.M.A.),

**- soit émaner de professionnels paramédicaux :**

- sur demande de leur employeur,
- ou souhaitant effectuer un stage dans le cadre d'une formation.

**Demandes individuelles**

Doivent faire l'objet d'un courrier et comporter une indication précise du service, les périodes de stages et le nom de l'établissement dont dépend le stagiaire. Elles sont examinées sous 15 jours environ. Nous vous conseillons d'effectuer votre demande au plus tôt afin que vous puissiez – en cas de refus – contacter d'autres structures.

**Demandes institutionnelles**

Doivent comporter les coordonnées de l'établissement, les années de formation, les périodes de stages et les services souhaités.

LES DEMANDES SONT A ADRESSER PAR MAIL : [secreteriat-drh@ch-briancon.fr](mailto:secreteriat-drh@ch-briancon.fr)

Vérification des capacités d'accueil par la Direction des Soins en lien avec les Cadres de Santé des unités concernées

Une réponse écrite (positive ou négative) est adressée aux différents demandeurs de stages.

Chaque établissement reçoit une planification annuelle. Afin que des stagiaires issus d'autres établissements puissent être acceptés en stage, cette planification est à confirmer dès la rentrée des stagiaires/étudiants/élèves. Trop d'annulations effectuées par le même établissement sur des places réservées annuleront la planification annuelle pour les formations suivantes.

**Dossier complet à constituer :**

Convention de stage – en double exemplaire – dûment remplie et signé.

Certificat médical d'immunisation et de vaccinations obligatoires : disponible sur la page Demande de stage

Ces documents devront parvenir à la Direction des Soins de Briançon un mois avant la date de début du stage. Tout dossier incomplet sera automatiquement rejeté et le stage annulé.